

En tant qu'infirmier(e) libéral(e), **votre rôle est essentiel dans le déploiement de la campagne de vaccination anti-Covid.** Vous pouvez vacciner contre la Covid dans les EHPAD, les établissements de santé et les centres de vaccination.

Rémunération forfaitaire (EHPAD et centres de vaccination agréés) :

- **220 euros par demi-journée ou 55 euros de l'heure si présence de moins de 4 heures ou si plus de 4 heures (chaque heure entamée étant due)**
- **240 euros la demi-journée ou 60 euros de l'heure les samedi après-midi, dimanche et jours fériés.**

Renseignez les dates et heures de vos vacations sur des bordereaux accessibles sur ameli:

- **pour les vacations en EHPAD**, c'est l'établissement qui adresse le bordereau à l'Assurance Maladie ;
- **pour les centres de vaccination** et les autres ESMS, c'est le professionnel qui adresse le bordereau à l'Assurance Maladie.

Rémunération à l'acte (possible dans les centres de santé, EHPAD mais aussi dans les organisations pluripro) :

Depuis le 23/02, le code « VAC » est remplacé par le code « INJ ».

A noter :

- Les majorations de déplacement peuvent être applicables (dans la limite de 3 IFD maximum par intervention en EHPAD, autres ESMS et en centre de vaccination) ;
- Les majorations de nuit ne sont pas applicables ; la majoration dérogatoire de renfort en EHPAD n'est pas cumulable avec la rémunération de la vaccination.



Rémunération de la saisie dans « Vaccin covid » :

Le téléservice de l'Assurance Maladie « Vaccin covid » est accessible via Amelipro et la carte CPS ou e-CPS. La saisie de la vaccination est rémunérée 5,40 euros. La facturation est automatiquement calculée par la CPAM.

Télécharger « Le portfolio vaccination « anti-Covid à destination des professionnels de santé [sur le site du Ministère des solidarités et de la santé](#)